



DÉCLARATION LIMINAIRE AU CDEN DU 7 FÉVRIER 2019

Nous regrettons qu'à nouveau le CDEN dont l'ordre du jour porte sur les collèges du département soit réuni sans qu'aucun document préparatoire n'ait été communiqué aux représentants des personnels et des usagers. Les sujets abordés aujourd'hui ne sont pas sans conséquence sur les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels. Pourquoi ne pas communiquer les dotations ainsi que les projets du Conseil Départemental concernant les collèges en amont de cette réunion ? Ceci permettrait des échanges constructifs plutôt qu'un long exposé.

Concernant le transfert de la compétence « transport scolaire » à la Région Nouvelle Aquitaine, nous constatons que la région s'est, dans un premier temps, appuyée sur les services de transport existant dans les départements. Ainsi, l'organisation des transports et leurs tarifs sont restés les mêmes à la rentrée 2018.

Pour la rentrée 2019, la région Nouvelle Aquitaine propose un règlement intérieur unique pour les 12 départements. Ce règlement, tel qu'il nous est proposé aujourd'hui, n'est pas sans poser de nombreuses questions. Nos inquiétudes, exprimées lors du CDEN de novembre 2017 s'avèrent fondées : l'harmonisation régionale ne se fera pas par un mieux-disant pour tous. Les usagers des transports scolaires de la Haute-Vienne vont y perdre.

Nous tenons à affirmer ici notre attachement à certains principes :

- égalité d'accès au Service Public d'Éducation sur tout le territoire régional, qu'il soit rural ou urbain ;
- temps de trajet réduits et adaptés à l'âge des élèves transportés ;
- maintien des tarifs antérieurs, voire gratuité comme c'était le cas dans le département des Landes.

Il serait intolérable que ce transfert de compétence se traduise par de nouvelles dégradations du service public

En ce qui concerne le plan numérique, nous actons son avancée et le raccordement des collèges du département au très haut débit. Ceci dit, des difficultés techniques persistent quant à l'accès internet dans les salles de classe et quant à la sécurité des données. Face à ces difficultés, un grand nombre d'enseignants renonce à l'utilisation du numérique.

Nous tenons à vous alerter à nouveau sur les effectifs du collège d'Isle : ce collège accueille actuellement 665 élèves alors qu'il est prévu pour 600. Les prévisions d'effectifs pour les rentrées suivantes sont à la hausse. Les travaux envisagés n'entraîneront pas de hausse de la capacité d'accueil puisqu'il s'agit de remplacer des préfabriqués voués à disparaître. Les personnels s'inquiètent de la sécurité -qui plus est pendant la période des travaux. Qu'en est-il de la question de la sectorisation de ce collège ?

La Rectrice d'Académie, lors du CTA de janvier s'est dite favorable à la communication du bilan des demandes de dérogations à l'entrée en 6^{ème}. Nous vous demandons donc, Madame l'Inspectrice d'Académie, de nous communiquer, comme c'était le cas jusqu'en 2014, le bilan des demandes entrantes et sortantes par collège du département.

Les Dotations Globales Horaires ne sont pas du ressort du Conseil Départemental mais nous souhaitons ici nous adresser à la représentante de l'Éducation Nationale et dénoncer la baisse des DHG pour l'ensemble des collèges du département. En effet, les classes de plus de 30 élèves vont se multiplier à la rentrée 2019. Des choix mortifères doivent être faits : financer des options (lettres classiques, LV2...) ou l'Accompagnement Personnalisé ou les dédoublements. Ainsi, au collège de Bellac par exemple, toutes les classes de 6^{ème} accueilleront 31 élèves et aucun dédoublement ne sera organisé, y compris en sciences et en langues vivantes. Comment peut-on envisager faire réussir le plus grand nombre dans ces conditions ?

C'est bien la politique du gouvernement qui est en cause avec la suppression de 2650 postes au niveau national et 58 pour notre académie dans le second degré.